

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS et Monsieur MOUSTIE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à Mme OUDOT, Mme GASTAUD à M. PUJO, M. PILLET à M. CHIBRAC, M. RECORIS à M. DESCLAUX et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 27.

Réf : finances – TT/7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2023 du service public de distribution d'eau potable, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 510 225 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 277 814,38 €
 Section d'investissement à 850 711 € avec un excédent d'investissement reporté de 420 805,05 €

Soit un montant total de 1 360 936 €.

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
70 – Produit des services du domaine	23	0	4	011 – Charges à caractère général	23	0	4
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	023 – Virement à la section d'investissement	23	0	4
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4
				Dotations aux amortissements			
				67 – Charges exceptionnelles	23	0	4
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
13 – Subventions d'investissement	23	0	4	21 – Immobilisations corporelles	23	0	4
021 – Virement de la section de fonctionnement	23	0	4	23 – Immobilisations en cours	23	0	4
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23	0	4

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Pierre PUJO



LE MAIRE


Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.